

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 31/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille METAYER, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

**Excusés** : Madame Carla MICHELET et Monsieur Antoine ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Carla MICHELET à Madame Marie-Laure CUZZINI ; Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

**Absent** : Monsieur Arnaud MEYER.

*Monsieur Ulysse SUC est décédé le 29 mai 2026.*

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47.**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il a été conclu une convention de servitude en date du 10 mars 2021, sur la parcelle cadastrée section AW numéro 37 située route de Lavarde sur la commune de Mauvezin-sur-Gupie au bénéfice de TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire intitulée « Renforcement BT par création poste TAPOUCHON » (n°471632502-RENFO01).

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant ;

**Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 05.06.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

